Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_V-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six,
Le 09 avril à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 avril, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (25) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, M. GUYADER, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, D. CADO, K. DROUGLAZET, F. POMMIER.
Absents représentés (2) : L. LE GUEN à M. CONAN, C. HENNÉ à C. KERYHUEL
Absent non représenté (0) :
A. COTTEN a été nommée secrétaire de séance

OBJET	**V. ADMINISTRATION – Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal ainsi que les procès-verbaux de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,
Considérant l'existence d'une seule liste de candidats (titulaires et suppléants) pour la désignation des membres de la commission de délégation de service public,
Considérant qu'il a été proposé par Madame le Maire de procéder à la nomination des membres des commissions par un vote à main levé en lieu et place du vote à bulletin secret.
Considérant que cette proposition a recueillie l'unanimité des voix et qu'il peut ainsi être réalisé un vote à main levé,
Après en avoir délibéré,
Sont désignés les membres de la liste unique qui a été présentée :

Nom	**Prénom**	**Qualité**
LE FLOCH	Ewen	Titulaire
CAPITAINE	Morgane	Titulaire
GUÉGUEN	Yves-Marie	Titulaire
JOUAN	Yves-Marie	Titulaire
KERYHUEL	Claude	Titulaire
LE ROI	Sébastien	Suppléant
De la TOUR	Christian	Suppléant
PELLETER	Elodie	Suppléante
PLOUZENNEC	Pauline	Suppléante
DROUGLAZET	Klervi	Suppléant

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_V-DE

